



**PETITE-RIVIÈRE  
SAINT-FRANÇOIS**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS**

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ ;

**QU'**il y aura session régulière du Conseil municipal le mardi 14 janvier 2025 à 19h30, à la salle communautaire ;

**QUE**, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :**

Désignation de l'immeuble :

**Lot 6 658 460 rue Principale, Zone U-5**

**Nature et effet :**

- Régulariser l'implantation d'un balcon empiétant de 2,90 m dans la cour arrière alors que la norme applicable, via l'article 6.1 du règlement de zonage #603 stipule qu'un balcon ne peut pas empiéter de plus de 2 m dans la cour arrière.

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 17<sup>ème</sup> jour de décembre 2024

  
Stéphane Simard, directeur-général, sec.-très.